

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDMÉ Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : EDMÉ Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa ;

Mandataires : DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut ;

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2018 N°3

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°3 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

1. Ouverture des crédits nécessaires à l'enregistrement des créances irrécouvrables et éteintes de 2018.

Dans un précédent rapport, il a été présenté la liste des créances irrécouvrables et éteintes établies par les services du Comptable.

Afin de les enregistrer comptablement, il est nécessaire d'ouvrir les crédits adéquats.

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT :

- 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » - activité 801 « Déchetteries » : + 18 118 €
- 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » - activité 803 « Incinération » : + 82 €
- 6542 « créances éteintes » - activité 801 « Déchetteries » : + 9 800 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

2. Ouverture des crédits nécessaires au complément de subvention à la ville de Besançon sur les travaux de rénovation de l'atelier de maintenance automobile

Dans un précédent rapport, il a été proposé la signature d'un avenant à la convention de financement des travaux de rénovation de l'atelier de maintenance automobile.

Il est nécessaire d'ouvrir les crédits adéquats.

DEPENSE D'INVESTISSEMENT :

- 2041482 « subvention d'investissement aux communes – bâtiments et installations » - activité 804 « Tri » : + 2 037 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt.

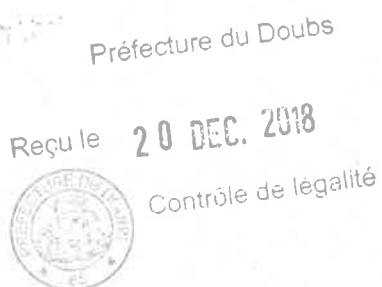
Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, réduit de 28 000 €, le portant à 98 345,14 €,
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 30 037 €, le portant ainsi à 6 419 129,35 €.

Désormais, le budget 2018 reste équilibré à 23 975 138,14 € en section de fonctionnement et à 18 649 612,51 € en section d'investissement.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la Décision Budgétaire Modificative n°3 de l'exercice 2018.



Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2018 APRES DM n°3
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 et 2 2018	DM 3	Budget consolidé 2018
011 - Charges à caractère général	10 782 627,00	0,00	10 782 627,00
012 - Charges de personnel	2 477 000,00	0,00	2 477 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP / emprunt négocié	4 448 035,00	0,00	4 448 035,00
043 - indemnité emprunt négocié dans intérêts	267 000,00	0,00	267 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 229 200,00	28 000,00	4 257 200,00
66 - charges financières (intérêts)	731 500,00	0,00	731 500,00
67 - charges exceptionnelles	188 335,00	0,00	188 335,00
68 - provisions	725 096,00	0,00	725 096,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	126 345,14	-28 000,00	98 345,14
TOTAL SECTION	23 975 138,14	0,00	23 975 138,14

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 et 2 2018	DM 3	Budget consolidé 2018
002 - Excédent antérieur reporté	949 955,93	0,00	949 955,93
70 - Produits des services	4 655 388,00	0,00	4 655 388,00
73 - Impôts et taxes	282 000,00	0,00	282 000,00
74 - Participations	17 020 590,00	0,00	17 020 590,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	160 000,00	0,00	160 000,00
78 - Reprise sur amortissement et provisions	317 921,21	0,00	317 921,21
043 - indemnité emprunt négocié dans intérêts / mobilisation provision	267 000,00	0,00	267 000,00
042 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
TOTAL SECTION	23 975 138,14	0,00	23 975 138,14

ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2018 APRES DM n°3
SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 et 2 2018	DM 3	Budget consolidé 2018
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	876 541,50	0,00	876 541,50
204 - Subventions versées	1 200,00	2 037,00	3 237,00
21 - Immobilisations corporelles	6 977 005,01	0,00	6 977 005,01
23 - Immobilisations en cours	2 181 446,00	0,00	2 181 446,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
041 - Opérations patrimoniales	5 712 000,00	0,00	5 712 000,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 531 000,00	0,00	2 531 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	18 647 575,51	2 037,00	18 649 612,51

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 et 2 2018	DM 3	Budget consolidé 2018
001 - Excédent investissement reporté	403 862,52	0,00	403 862,52
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	1 568 240,50	0,00	1 568 240,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	6 389 092,35	30 037,00	6 419 129,35
040 - Dotations aux amortissements	4 448 035,00	0,00	4 448 035,00
041 - Opérations patrimoniales	5 712 000,00	0,00	5 712 000,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	126 345,14	-28 000,00	98 345,14
TOTAL SECTION	18 647 575,51	2 037,00	18 649 612,51